



## CHARTRE ETHIQUE

### PRÉAMBULE

La présente chartre présentée à l'adhérent au moment de son inscription est avant tout un outil de cohésion interne car elle dresse les droits et les devoirs de chacun au sein de l'Association Nationale.

### RÈGLES DE CONDUITE

Tout adhérent à l'Association Nationale des Anciens et Anciennes Gendarmes-Auxiliaires, s'engage à :

- Conserver une neutralité politique et religieuse.
- Respecter la diversité culturelle et ethnique.
- Garder en toute circonstance courtoisie et respect dans les échanges tant oraux qu'écrits.
- De participer activement à la vie de sa structure et par extension à l'ensemble de l'A.N.A.A.G.A.
- De donner l'exemple auprès des autorités locales, nationales qu'elles soient civiles ou militaires.
- De respecter la confidentialité des informations et observer une réserve auprès des personnes extérieures.
- De respecter les statuts, le règlement intérieur et les directives du siège social et de leurs mises en application.
- Etre à jour annuellement de sa cotisation qui ne peut être remboursée pour quelque raison que ce soit.
- Informer l'Association de tout changement d'adresse ou autres coordonnées (téléphone, e-mail...) afin de recevoir toutes les informations de l'Association.
- Ne pas utiliser les listes de diffusion ou l'annuaire des membres afin de protéger la vie privée des adhérents.
- Ne pas diffuser l'accès sécurisé (mot de passe personnel) du site internet de l'ANAAGA dont les informations sont réservées à ses membres.
- De garder à l'esprit et être pleinement conscient que chacun des membres du bureau de l'Association le sont à titre de bénévole.

### RESPECT DE LA CHARTRE

Tout membre de l'ANAAGA est co-responsable de cette chartre dans son application et son respect. En cas de manquement ce dernier s'exposera après avoir été entendu par le Bureau d'Administration Nationale, et en appel, sur sa demande devant l'Assemblée Générale Nationale (ou congrès national) à son éventuelle exclusion.

Par cette adhésion et ce contrat d'engagement moral, je déclare avoir pris connaissance des statuts et règlement intérieur et accepter de me conformer à la chartre présentée par l'Association Nationale des Anciens et Anciennes Gendarmes Auxiliaires.

Fait à .....

le.....

« *Lu et approuvé* »



## BULLETIN D'ADHESION COMITÉ DU SOUVENIR

\* Mme/M. (Prénom NOM) :

\* Adresse :

Date de naissance :

Téléphone :

\* Email (**lisible**) :

\* Date d'adhésion :

Activité / Profession :

\* N° de carte précédente :

Montant de l'adhésion : **20€** pour 1 année civile

(1er janvier 2022 - 31 décembre 2022)

Don (déductible à 66% pour les particuliers et 60% aux entreprises) :

Règlement de la cotisation uniquement par chèque (à l'ordre de l'ANAAGA)

En adhérent<sup>(1)</sup> au

### COMITÉ DU SOUVENIR

de l'ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS ET ANCIENNES GENDARMES-AUXILIAIRES,

je m'engage à respecter ses statuts et son règlement intérieur, mis à disposition au siège de l'association.

Les informations transmises sur le présent bulletin d'adhésion pourront être transmises uniquement dans le cadre de l'ANAAGA, aux ambassadeurs, représentants régionaux et délégués, en accord avec la réglementation RGPD.

Un justificatif de règlement de votre cotisation vous sera adressé par mail après réception,  
d'où l'importance que celui-ci soit clairement lisible.

Merci de joindre **IMPÉRATIVEMENT** 1 timbre (lettre verte) pour l'envoi de la carte d'adhésion 2022

Fait le :

A :

Signature du Président

Signature de l'adhérent

\* Champs OBLIGATOIRES

(1) L'adhésion au Comité du Souvenir de l'ANAAGA. vaut acceptation à la réglementation RGPD

Le présent bulletin est à adresser au siège :

**ANAAGA**

Olivier SCHLECHT

11 Rue de la doux

86140 DOUSSAY